



## Succession suite vente immobiliere

Par **eliot1**, le **13/01/2016** à **10:07**

BOnjour

Mon épouse est decedee depuis 3 ans et ns avons fait une donation au dernier vivant

-j ai vendu notre maison principale

-j ai eu donc 50% de la valeur de la vente puis 50% sur la part de mes filles.

-ma seconde fille estelle a reçu 35000 euros a ce titre (étudiante et rattachée à mon foyer fiscal)

-la premiere , employee , est propriétaire d'une maison principale, elle s'est retrouvée avec 35000-4000euros=31000 euros

Notre notaire nous a expliqué que cette somme de 4000 euros est imputable car possédant une résidence principale il est considéré (malgré que ce soit dans un contexte d'héritiere ) que cette somme de 35000 euros (sa part initiale)est le fruit d'une vente d'une résidence secondaire???

Merci par avance de votre réponse

Meilleurs voeux

Cdt

Par **amajuris**, le **13/01/2016** à **10:35**

bonjour,

avez-vous vendu la maison plus chère que l'estimation faite au décès de votre épouse ?

la taxation de la plus-value s'applique sur la vente de biens immobiliers autre que la résidence principale donc la taxation est normale s'il y a eu plus-value.

salutations